



## Compte en banque commun

-----  
Par Patoche54

Bonjour , nous sommes marié sous le régime de la communauté universelle et nous avons un compte en banque commun au non de Mr et Mme, au décès de l'un de nous deux est-ce que ce compte et bloqué ou le survivant peut continuer à l'utiliser ?

-----  
Par ESP

Bonjour

Rester utilisable est un des avantages du compte joint.

Pour que vous puissiez continuer à l'utiliser, l'intitulé doit être Mr OU Mme car Mr ET Mme sous-entend 2 signatures.

-----  
Par Patoche54

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Avec plaisir